



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Seizième session

Busan (République de Corée), 4-8 septembre 2017

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO LIÉES AU COMMERCE DU POISSON

Résumé

Dans le présent document sont exposées sommairement certaines activités menées par la FAO dans le domaine du commerce international du poisson. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO s'acquitte de la plupart de ces tâches, en collaboration avec d'autres unités de l'Organisation, comme le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique et le Département du développement économique et social, ou avec d'autres institutions compétentes, dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et plus précisément des programmes stratégiques 2 et 4, et en rapport aux objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 14.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Formuler des observations sur les activités de la FAO relatives au commerce;
- communiquer des informations sur l'expérience acquise aux niveaux national, régional et interrégional;
- donner des indications concernant les activités futures de la FAO relatives au commerce, en particulier sur le renforcement des capacités des pays en développement et du secteur artisanal;
- donner des indications concernant les activités futures de la FAO dans les domaines relatifs à l'accès aux marchés pour les produits de la pêche et de l'aquaculture;
- prendre acte de l'étude bibliographique réalisée concernant le commerce des services liés à la pêche et recommander des travaux futurs;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt927

- suggérer à la FAO des modifications ou des ajouts éventuels d'espèces de poissons et/ou de types de produits à inclure dans la prochaine révision du Système harmonisé de classification;
- constater les progrès accomplis grâce à la collaboration avec d'autres organismes internationaux.

INTRODUCTION

1. La FAO poursuit ses efforts de mise en œuvre d'approches plus intégrées s'agissant de traiter des problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la gestion de ressources et à des produits alimentaires concernant le poisson et les produits de la pêche. L'Organisation s'y attèle dans le cadre de programmes stratégiques consacrés à des domaines comme la nutrition, la sécurité alimentaire, la gestion des zones côtières, les moyens d'existence, les systèmes alimentaires internationaux et le commerce. Ces efforts s'inscrivent de plus en plus dans la lignée du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 14 (vie aquatique), 2 (faim zéro), 8 (travail décent et santé économique) et 12 (consommation et production responsables).

2. La FAO continue d'épauler les pays dans leurs efforts pour accroître les avantages économiques qui résultent de leurs ressources halieutiques. Il convient à cet effet de mieux tenir compte du secteur halieutique dans les cadres de décision globaux et de l'intégrer davantage dans les économies nationales, régionales et internationale, d'améliorer l'accès aux marchés de tous et en particulier des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), de faire progresser la compétitivité et l'intégration des petits producteurs, d'améliorer la gestion de la chaîne de valeur, de réduire les déchets et les pertes après capture, et de développer de meilleures conditions sociales dans la chaîne de valeur, notamment une prise en compte accrue de la parité hommes-femmes. Le rôle croissant de l'aquaculture dans l'approvisionnement, le commerce et la consommation de poisson et de produits de la pêche ainsi que la progression de son poids économique dans bon nombre de pays en développement ont abouti à une intégration plus étroite des activités de la FAO relatives à l'aquaculture et au commerce.

3. L'Organisation poursuit ses efforts de renforcement des cadres législatifs et des cadres de gouvernance, aux niveaux national, régional et mondial, compte tenu du droit maritime international et des instruments internationaux en matière de pêche, afin de freiner et d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et de bloquer l'accès au marché mondial des produits ainsi obtenus.

4. La FAO continue à favoriser les alliances avec d'autres organisations traitant de questions pertinentes du point de vue du commerce international du poisson, en particulier dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités. Ainsi, l'Organisation coopère plus étroitement avec d'autres organisations internationales et avec le monde académique sur les questions liées au commerce et à la commercialisation, par le biais de réseaux internationaux, avec des associations de professionnels de la pêche et avec la société civile.

5. Dans le processus de planification et d'établissement des priorités, les conférences régionales de la FAO continuent de jouer un rôle important. La prise en compte des questions relatives aux pêches dans les priorités régionales doit se poursuivre et se renforcer.

GOVERNANCE DES PÊCHES

Bureau des affaires juridiques et de l'éthique de la FAO

6. La Sous-Division droit et développement continue de prêter appui à l'élaboration d'instruments internationaux dans le cadre de consultations techniques et de consultations d'experts. Il s'agit de concevoir des mesures liées au marché visant à améliorer la durabilité des activités de pêche, lutter contre la pêche INDNR et offrir un meilleur accès aux marchés, en particulier aux pays en développement et à la pêche artisanale. En outre, la Sous-Division droit et développement assiste les Membres de la FAO afin de faciliter l'application des conditions fixées par les instruments internationaux pertinents dans le cadre de projets législatifs nationaux et régionaux. En collaboration avec le Département des pêches et de l'aquaculture, elle s'efforce d'aider les Membres à trouver de meilleurs débouchés commerciaux à l'exportation en offrant des indications sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que sur les normes visant les obstacles techniques au commerce (OTC), et en fournissant des services de renforcement des capacités clés.

7. Grâce aux activités de la Sous-Division droit et développement touchant le commerce du poisson, les Membres de la FAO bénéficient d'un appui juridique leur permettant d'élaborer des cadres juridiques adaptés afin de veiller à la durabilité des pêches et de l'aquaculture, ainsi que des cadres de réglementation du secteur halieutique conformes aux accords bilatéraux et multilatéraux, notamment ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À titre d'exemple, la Sous-Division droit et développement et le Département des pêches et de l'aquaculture prêtent leur concours aux Membres qui souhaitent renforcer leurs cadres juridiques en tenant compte des exigences propres à certains marchés clés, notamment le règlement (CE) N° 1005/2008 du Conseil de l'Union européenne ou la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

8. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO est entré en vigueur en juin 2016, en vertu de quoi les ports des Parties à l'Accord du monde entier sont désormais tenus d'empêcher le débarquement de prises provenant de la pêche INDNR par des navires ne battant pas le pavillon de l'État du port. Cet Accord constitue une norme minimale à respecter par les Parties, et la FAO a lancé un vaste programme de développement des capacités pour aider les pays à combler leurs lacunes et leur permettre d'exécuter pleinement les dispositions du texte. Ces efforts passent par un programme mondial de développement des capacités ouvert tant aux entités déjà Parties à l'Accord qu'à celles qui ont l'intention de le devenir.

9. Afin de débattre en détail de la mise en œuvre de cet Accord, une première réunion des Parties s'est tenue à Oslo (Norvège) du 29 au 30 mai 2017, immédiatement suivie de la première réunion du Groupe de travail *ad hoc*. Ces réunions ont donné aux Parties l'occasion de discuter des points ambigus et des défis liés à l'exécution de l'Accord, et ont permis de faire en sorte que leurs besoins en termes de renforcement des capacités soient pris en compte et soutenus comme il convient.

Illégalité et fraude dans le secteur halieutique

10. La FAO collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour appuyer les efforts et renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les infractions dans le secteur halieutique. Un atelier commun a eu lieu en octobre 2016.

11. Dans de nombreux marchés clés, on constate qu'une proportion non négligeable de produits vendus aux consommateurs portent un étiquetage erroné, et le problème va s'accroissant. Les efforts de sensibilisation, de meilleures connaissances chez les consommateurs et une transparence accrue dans la chaîne d'approvisionnement se traduiront par des améliorations à long terme qui devront parallèlement s'appuyer sur des contrôles efficaces de la part des autorités de sécurité sanitaire des aliments. À cet égard, plusieurs produits informatiques permettant aux consommateurs d'identifier facilement les espèces sont actuellement mis au point à partir des données ouvertes de la FAO. Plusieurs associations du secteur halieutique ont par ailleurs invité la FAO à fournir des orientations en faveur d'une transparence accrue au service du consommateur final.

Traçabilité

12. En réponse aux demandes de Membres, la FAO a travaillé sur des systèmes de traçabilité au niveau des pays afin de lutter contre la pêche INDNR, ainsi que sur la certification des produits comestibles de la mer. En mars 2016, un atelier régional sur les bonnes pratiques nationales et régionales en matière de systèmes de traçabilité des produits de la mer afin de lutter contre la pêche INDNR en Asie s'est tenu à Kochi, en Inde.

13. Diverses publications importantes sur la traçabilité doivent paraître en 2017.

Transparence

14. Depuis le démarrage de l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) en 2015, la FAO y dispose du statut d'observateur. Plusieurs Membres de la FAO participent activement à la FiTI et ont demandé à l'Organisation d'apporter son assistance et de s'engager dans les activités nationales de développement des capacités relatives à cette initiative. La deuxième conférence internationale de la FiTI organisée à Bali le 27 avril 2017 a vu l'adoption du premier Standard de la FiTI. Cette norme internationale établit les obligations que les pays doivent satisfaire pour améliorer la transparence et la participation à la gouvernance des pêches au profit d'une gestion plus durable de la pêche en mer.

Registre mondial des stocks et des pêches (GRSF)

15. Le GRSF est un projet de BlueBRIDGE financé par le programme de l'Union européenne Horizon 2020 qui vise à créer un environnement propice à l'innovation en faveur d'efforts communs pour produire et tenir à jour une série complète et transparente de données sur les stocks et les pêches. Le projet élabore une norme internationale attribuant un identifiant unique à chaque entrée du registre des stocks et des pêches, identifiant qui devra être utilisé par le secteur et les vendeurs des produits de la mer dans les systèmes de traçabilité et de certification.

16. Le GRSF compile une masse critique de données sur les stocks et les pêches en puisant dans le Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries (FIRMS), dans FishSource (propriété de l'ONG Sustainable Fisheries Partnerships) et dans la RAM Legacy Stock Assessment Database (Université de Washington), trois bases de données mondiales faisant autorité. Le regroupement de ces sources permet de couvrir davantage d'informations que chacune des bases individuelles. Le projet donnera lieu à un modèle de gestion permettant de fournir des services sur le long terme: communication de nouvelles références sur les stocks et les pêches, validation et attribution d'identifiants uniques. Le projet GRSF devrait donner de l'essor au suivi mondial des stocks et des pêches afin d'en déterminer l'état et l'évolution, et favoriser les pratiques responsables parmi les consommateurs.

ACCÈS AUX MARCHÉS

FAO-GLOBEFISH

17. En 2016 et 2017, le réseau FAO-GLOBEFISH a accueilli deux nouveaux membres associés et poursuivi sa restructuration interne visant le partage de données et l'amélioration de ses services d'analyse. Des aides régulières sont apportées aux pays en développement pour renforcer les capacités en vue d'améliorer leur accès aux marchés; cela se traduit par une assistance technique pour aider les Membres à élaborer des systèmes nationaux de certification, ou par la rédaction et la mise en œuvre des Directives d'application volontaire sur les programmes de documentation des prises. L'objectif global du réseau FAO-GLOBEFISH est renforcé par un dialogue sur les politiques et des consultations constants entre les parties prenantes, dans le cadre de manifestations et forums divers.

18. Le réseau continue de produire un certain nombre de publications sur l'analyse des tendances (GLOBEFISH Highlights), des séries chronologiques de données (Commodity Updates), des études de marché (GLOBEFISH Research Programme) et les informations relatives aux prix (European Price Report). Ces documents alimentent également d'autres publications de la FAO telles que les Perspectives de l'alimentation. Une version mobile du nouveau site web est en cours d'élaboration. En 2016 et 2017 sont attendues quatre nouvelles publications: «Veterinary controls in international fish trade», «Integrated ocean management – Fisheries, oil, gas and seabed mining», «The world lobster market» et «The E-Commerce Development of the Seafood Market in China».

19. Le réseau FAO-GLOBEFISH vise à resserrer ses liens directs avec le secteur des produits comestibles de la mer en lançant et en accueillant le Forum bleu, dans le cadre de l'initiative Croissance bleue. Pour les parties intéressées, le Forum bleu constituera une référence pour aborder divers défis relatifs au développement durable du secteur sur les plans économique, social et environnemental.

20. Le réseau FISHINFONetwork, dont fait partie FAO-GLOBEFISH, promeut la collaboration entre les diverses organisations membres et a organisé des expositions sur les produits de la mer, des conférences sur les produits et des ateliers spéciaux. Les administrateurs de FISHINFONetwork se réunissent tous les ans lors de CONXEMAR, une exposition consacrée aux produits de la mer surgelés organisée à Vigo, afin de partager des informations et leurs expériences, et d'examiner de nouveaux domaines de coopération. À la Conférence sur les océans de juin 2017 à New York, FISHINFONetwork a présenté un engagement volontaire, se disant prêt à aider les Membres à atteindre les ODD du Programme 2030.

Sécurité sanitaire et qualité du poisson

21. Au niveau des pays, la sécurité sanitaire et la qualité restent au cœur des exigences réglementaires encadrant le commerce international du poisson. La FAO poursuit ses efforts en fournissant aux Membres des informations détaillées sur la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec les universités. Pour certains produits spécifiques, la FAO a élaboré des programmes cibles en vue d'aider les pays à résoudre leurs problèmes sanitaires.

22. Compte tenu des obligations qui incombent aux Membres en vertu des accords de l'OMC, et plus particulièrement celui sur l'application des mesures SPS, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) continuent de fournir des avis scientifiques à la Commission du Codex Alimentarius afin de diffuser des informations techniques pour faciliter l'application des normes et des textes Codex.

23. La FAO poursuit son appui technique et scientifique aux activités normatives en partenariat avec les organisations concernées et les universités travaillant sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les chaînes de valeur afin d'aider le secteur halieutique.

24. Au chapitre du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité du poisson, les efforts de la FAO se sont concentrés sur les connaissances et les outils nécessaires à transmettre aux pays en développement pour améliorer l'accès aux marchés, réduire les pertes après capture, ajouter de la valeur à leurs produits et faire connaître les exigences du marché (notamment les mesures SPS, l'Accord sur les OTC, l'étiquetage, la traçabilité et les programmes de certification).

25. Le douzième Congrès mondial des produits de la mer (WSC 2017) aura lieu à Reykjavik (Islande) du 10 au 13 septembre 2017. La FAO joue un rôle important dans cette manifestation sous forme de contributions techniques et de parrainages permettant à des pays en développement de participer. Cette douzième édition aura pour thème «croissance dans la bioéconomie bleue; approches pratiques et recherche de pointe pour l'innovation commerciale, la sécurité sanitaire et l'intégrité des aliments». Les trois piliers du Congrès 2017 sont: a) innovation dans le domaine des produits comestibles de la mer; b) sécurité sanitaire des aliments, et c) intégrité des aliments: comment lutter contre la fraude alimentaire. Le Congrès rassemble des participants du monde entier issus des secteurs de la transformation et de l'importation des produits comestibles de la mer, du monde académique, d'organismes publics, privés et internationaux, des inspecteurs des produits de la pêche, des gouvernements et des participants de diverses disciplines.

CONSOMMATION

26. La FAO continue d'aider les Membres à développer les marchés locaux et régionaux et à trouver une place sur les marchés internationaux. Dans cette optique, elle a soutenu les pays pour ajouter de la valeur aux ressources halieutiques et accroître la consommation de poisson au niveau local. L'Organisation a appuyé des initiatives visant à inclure le poisson dans l'alimentation locale, par exemple dans les repas scolaires, en contribuant à l'élaboration de politiques et de plans d'action au niveau des pays et des régions. Des produits bon marché mais très nutritifs ont été conçus et mis à l'essai dans un contexte local, notamment des produits nutritifs obtenus à partir de sous-produits halieutiques issus de la transformation du poisson. Des poudres de micronutriments ont pu être mises au point à partir d'épine dorsale de poisson, et leur acceptabilité, leur composition en nutriments et la présence éventuelle de contaminants ont été étudiées. Des travaux supplémentaires sont en cours afin d'améliorer les politiques d'incitation à la consommation de poisson et de concevoir des produits bon marché mais nutritifs à destination de marchés institutionnels comme les programmes d'alimentation scolaire des pouvoirs publics ainsi que les hôpitaux et les organisations non gouvernementales (ONG) qui participent à la distribution de nourriture dans les camps de réfugiés.

Certification volontaire

27. La FAO participe aux travaux de la plateforme Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI), un outil d'évaluation comparative au niveau mondial pour évaluer les mécanismes de certification volontaire par un organisme indépendant par rapport aux critères définis dans le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), les directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines et continentales, les Directives techniques de la FAO relatives à la certification en aquaculture ainsi que d'autres instruments de l'Organisation ou adoptés au niveau international. La GSSI s'inspire de l'initiative mondiale pour la sécurité alimentaire (GFSI) et vise à promouvoir la transparence dans les marchés des produits comestibles de la mer, établir des équivalences entre les dispositifs comparés et réduire les doublons et les coûts de certification qui pèsent sur les producteurs et les exportateurs. La FAO siège au comité directeur en qualité de membre affilié.

ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

Indice FAO des prix du poisson

28. L'indice des prix du poisson est un outil utile pour analyser l'évolution des prix du poisson et des produits de la pêche à l'échelle mondiale. Des sous-indices ont été mis au point par groupes d'espèces, marchés géographiques et méthodes de production (pêche ou élevage). L'indice des prix du poisson constitue un outil puissant pour faire connaître au grand public les tendances et évolutions qui touchent les marchés mondiaux des produits de la mer. L'indice actuel repose sur près d'une centaine de prix de référence dans les principaux marchés d'importation du monde.

29. Les efforts se poursuivent pour concevoir un indice simplifié mis à jour en vue d'inclure le poisson et les produits de la mer dans l'indice FAO des prix des aliments (un indice global) et dans l'indice FAO de la consommation alimentaire mondiale, dont ces denrées sont pour l'heure exclues. C'est le Département des pêches et de l'aquaculture qui mènent ces travaux en étroite coopération avec le Département du développement économique et social, qui est responsable de l'indice des prix des aliments et de l'indice de la consommation alimentaire mondiale.

Perspectives des pêches: modèle

30. Les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO paraissent tous les ans et traitent des perspectives relatives à l'offre et la demande d'une sélection de produits agricoles à moyen terme. L'édition 2017 de ce document trace des perspectives pour l'intervalle 2017-2026. Depuis 2011, cette publication comprend un chapitre spécifique sur le poisson qui fait état des principaux résultats d'un modèle élaboré par la FAO en collaboration et en accord avec l'OCDE. Ce modèle pour le poisson est lié au modèle Aglink-Cosimo utilisé pour obtenir des projections en matière agricole, sans pour autant y être entièrement assimilé. L'objectif est d'aboutir à un modèle totalement intégré et dynamique. Les résultats sont importants, non seulement pour le secteur des pêches dans son ensemble mais aussi compte tenu de ses liens et de ses relations d'interdépendance avec les autres secteurs alimentaires, en particulier ceux des aliments pour animaux et de la production d'animaux terrestres.

Scénarios

31. La FAO s'emploie par ailleurs à actualiser les scénarios établis précédemment concernant la croissance à venir dans l'aquaculture et la pêche de capture. L'étude repose sur une analyse approfondie de l'offre en aquaculture combinée à une modélisation de la demande permettant d'établir des projections pour la décennie à venir. Le projet ambitionne en outre de produire des projections jusqu'à l'horizon 2050, d'étudier les répercussions des politiques et de réaliser des analyses régionales. Il a pour principal objectif d'explorer l'importance et l'incidence que pourrait avoir l'aquaculture sur l'offre et la sécurité alimentaires futures.

COMMERCE DES SERVICES LIÉS À LA PÊCHE

32. Le Sous-Comité du commerce du poisson a recommandé que la FAO étudie l'ensemble de la documentation sur la question et dresse un inventaire des éléments d'information existants dans le domaine du commerce des services liés à la pêche, disponible dans le document COFI:FT/XVI/2017/Inf.4.

33. De nombreux travaux ont certes été analysés, cependant les publications qui traitent des services liés à la pêche à proprement parler font globalement défaut, et il n'existe pas de définition, de champ d'application ou de catégories normalisés pour les services pouvant être considérés comme tels. D'autre part, certains types de services liés à la pêche sont surreprésentés par rapport aux autres dans ces publications, ce qui pourrait biaiser l'analyse relative au champ d'application et à l'exhaustivité de ces services.

34. À cet égard, même si le document COFI:FT/XVI/2017/Inf.4 peut constituer un point de départ posant les grandes lignes avant d'aller vers plus de complexité, comme le préconise le Sous-Comité du commerce, l'étude souffre fondamentalement de graves limites en termes de données, ce qui complique les efforts pour évaluer et analyser plus avant les services liés à la pêche.

35. Par voie de conséquence, et pour poursuivre les études sur ces questions, notamment en élaborant un cadre méthodologique, le Sous-Comité pourrait examiner l'opportunité d'organiser une consultation d'experts sur les services liés à la pêche qui serait financée avec des ressources extrabudgétaires.

INITIATIVE CROISSANCE BLEUE

36. *En 2016 et 2017, l'initiative Croissance bleue de la FAO est passée de la théorie à l'action sous forme de dialogues sur la croissance bleue organisés en Grenade, au Cabo Verde et en Inde, d'autres manifestations du même type étant prévues à Malte et au Mexique en 2017. Ces dialogues réunissent des acteurs clés pour débattre des défis et des possibilités liés à la mise en œuvre de l'initiative Croissance bleue, notamment sur le plan financier et concernant divers aspects commerciaux. Outre ces dialogues, les activités de soutien aux pays ont été intensifiées, en particulier en Afrique où des partenariats ont été établis avec la Banque africaine de développement pour l'exécution du programme phare sur l'économie bleue, et avec la Banque mondiale pour son programme sur l'économie bleue en Afrique, dans le cadre de l'initiative «African Package for Climate-Resilient Ocean Economies». Ces efforts portent sur la fourniture d'une assistance technique dans un éventail de domaines: sécurité sanitaire des aliments, éco-étiquetage et amélioration de l'accès aux marchés. Seuls quelques pays sont pour l'instant concernés, mais l'initiative devrait s'étendre au fil des deux prochaines années. Dans le cadre de Croissance bleue, des pays ont été soutenus dans la région Asie-Pacifique (Indonésie, Philippines, Kiribati, Sri Lanka, Viet Nam et Bangladesh), en Amérique latine et aux Caraïbes (Barbade, Grenade et Sainte-Lucie) et au Proche-Orient (Maroc, Algérie et Tunisie). Il s'agissait principalement d'améliorer les pratiques et les technologies dans le secteur de l'aquaculture.*

37. Les initiatives de la FAO favorisent la bonne gouvernance, des processus décisionnels participatifs et des pratiques optimales dans le secteur halieutique. En harmonie avec l'approche globale des pêches et de l'aquaculture que prône l'ODD 14, l'initiative Croissance bleue de la FAO vise à faire converger les aspects environnementaux, sociaux et économiques des ressources biologiques aquatiques pour que les communautés en tirent des avantages équitables. Croissance bleue vise l'équilibre entre croissance et conservation, ainsi qu'entre d'une part la pêche industrielle et artisanale, d'autre part l'aquaculture.

COLLABORATION ET TRAVAUX DE LA FAO AVEC D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

38. La FAO coopère avec l'UICN, en particulier pour ce qui touche la Liste rouge des espèces menacées et par l'intermédiaire du Groupe spécial d'experts techniques conjoint FAO-UICN constitué pour le nécessaire suivi des indicateurs des cibles 14.4 et 15.5 des ODD.

39. L'UICN a mis en avant sa Liste rouge et l'indice connexe, si bien qu'ils ont été proposés comme indicateurs potentiels de la cible 14.4 des ODD consacrée à la pêche. Néanmoins cette proposition ne cadrerait pas avec l'indicateur pour la pêche élaboré de longue date par la FAO, ce qui a donné lieu à un échange formel entre la FAO et l'UICN, lequel a débouché sur la création du Groupe spécial d'experts techniques conjoint FAO-IUCN pour la cible 14.4 des ODD.

40. Le Sous-Comité du commerce du poisson ayant demandé une évaluation supplémentaire de la Liste rouge et de l'indice connexe, le Groupe spécial conjoint FAO-UICN s'est réuni afin de rechercher des complémentarités parmi les indicateurs et mesures liés à la pêche. La FAO et l'UICN sont convenues de continuer à chercher des manières de resserrer leurs liens, d'éviter les doublons et de mieux harmoniser les processus des Nations Unies relatifs à la cible 14.4 des ODD préalablement aux futures activités visant les ODD, les objectifs d'Aichi et les évaluations de la CITES.

41. Cette coopération renforcée a permis d'éclaircir les actions respectives et d'établir plus de confiance dans la relation. Un projet de publication scientifique portant sur le lien entre les indicateurs sur les pêches de la FAO et de l'UICN doit paraître en 2017. Cette parution se doublera d'un plan commun en faveur d'une communication interinstitutions plus efficace sur le plan des processus et des extrants.

Objectifs de développement durable (ODD)

42. La FAO est prête à soutenir les pays et à collaborer avec ses partenaires pour satisfaire les ODD. Le Programme 2030 définit 17 ODD et 169 cibles en vertu desquels les pays s'engagent à agir pour mettre un terme à la faim et à la pauvreté dans le monde, et pour atteindre le développement durable d'ici fin 2030.

43. La pêche et l'aquaculture offrent de nombreuses possibilités pour réduire la faim, améliorer la nutrition, soulager la pauvreté, stimuler la croissance économique et assurer une meilleure utilisation des zones riches en ressources naturelles, autant d'enjeux qui font écho à plusieurs cibles du Programme 2030. Créer un environnement favorable aux échanges internationaux de poisson et de produits de la mer, en visant particulièrement certains aspects pertinents de la production et de la consommation, est un enjeu crucial pour éliminer la faim.

44. La FAO a participé activement à la Conférence sur les océans, qui s'est tenue en juin 2017 à New York, en organisant plus de 20 séminaires et manifestations parallèles et en prenant part à trois dialogues de partenariat.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

45. Au cours du dernier exercice biennal, la coopération entre la CNUCED et la FAO s'est considérablement renforcée. Le principal domaine de collaboration réside dans la communication aux Membres d'informations sur les liens entre la gestion des pêches et le commerce du poisson dans le cadre des discussions sur les subventions à la pêche de l'OMC et des ODD. À cette fin, plusieurs ateliers et séminaires conjoints ont été organisés à Genève et à Rome.

46. De plus, mi-2016, les deux institutions et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont publié une déclaration commune sur les subventions à la pêche, en insistant sur le degré de préparation à l'appui des efforts internationaux pour atteindre la cible 14.6 des ODD et en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement ainsi que sur la nécessaire transparence. Cette déclaration, qui mentionnait aussi le rôle crucial de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO dans le combat contre la pêche INDNR, a été signée par presque 100 pays.

47. Dans la perspective de la Conférence sur les océans de juin 2017, la FAO et la CNUCED ont préparé des manifestations communes afin de favoriser le processus de diffusion de l'information concernant les subventions à la pêche et d'autres questions commerciales, dans le but de fournir aux Membres des contributions leur permettant de donner une issue positive à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, à Buenos Aires (décembre 2017).

Division de statistique de l'ONU (UNSD)

48. Au cours de l'exercice biennal écoulé, la collaboration entre l'UNSD et la FAO s'est renforcée. Les principaux domaines de collaboration active sont la mise en commun de la collecte de statistiques relatives au commerce et la révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle et du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE).

49. La FAO fait partie du sous-groupe technique chargé d'une éventuelle révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle en vue d'intégrer davantage de produits de l'agriculture et de la pêche. La révision se traduit par l'ajout d'un cinquième chiffre pour toutes les divisions, travaux que dirige la FAO pour la Division 01 (Produits alimentaires et boissons non alcoolisées). Un projet a été soumis à une consultation mondiale fin 2016. La version finale de cette classification révisée doit être livrée en septembre 2017 au Groupe d'experts des classifications statistiques internationales puis en 2018 à la Commission de statistique.

50. S'agissant du SCEE, la FAO a participé activement au processus d'élaboration du Cadre central du SCEE afin de veiller à ce qu'il soit en phase avec les concepts généraux utilisés dans la comptabilité des actifs pour les ressources biologiques aquatiques du SCEE et avec ceux établis aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La FAO a également contribué à la rédaction de lignes directrices pour la mise en œuvre des comptes d'actifs pour le poisson et les autres ressources biologiques aquatiques et la gestion de leurs flux physiques dans la comptabilité des ressources et des emplois. Ces lignes directrices font partie d'un document intitulé Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, que le Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (UNCEEAA) a approuvé en juin 2016 comme le document méthodologique international d'appui au Cadre central du SCEE. Ce document est en cours d'examen par la Division de statistique de l'ONU.

Organisation mondiale des douanes (OMD)

51. La FAO poursuit sa collaboration avec l'OMD afin de faire en sorte que le commerce du poisson soit mieux couvert grâce à une définition améliorée des espèces et des types de produits dans le Système harmonisé de désignation et de codification de marchandises (SH). La version actuelle (SH 2017) et la précédente (SH 2012) prennent toutes deux en compte les modifications proposées par la FAO.

52. La version SH 2017 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 pour les Parties contractantes à la Convention sur le Système harmonisé. Cette version comprend des amendements relatifs au poisson et aux produits de la pêche pour les espèces et/ou les types de produits qui nécessitent un suivi aux fins de la sécurité alimentaire et/ou d'une gestion améliorée des ressources, en particulier dans les cas d'espèces menacées comme les requins et les raies. Au total, 36 nouvelles rubriques ont été créées et 36 rubriques ont été modifiées. Lors de l'élaboration de la proposition, la FAO a également tenu compte de certaines des modifications suggérées pour la version SH 2017 reçue à la treizième session du Sous-Comité du commerce du poisson. Compte tenu des limitations des codes libres disponibles, il n'était pas possible de réviser les SH 2012 et 2017, y compris toutes les espèces et les types de produits pertinents pour le commerce ou ayant besoin d'un suivi.

53. Dans la mesure où le système harmonisé est révisé tous les cinq ans, le processus d'actualisation qui aboutira à la version SH 2022 est en cours. La FAO a déjà formulé une nouvelle proposition afin de continuer d'améliorer la couverture et la prise en compte des produits de la foresterie pour un meilleur suivi des flux commerciaux. L'Organisation explore en outre les possibilités de renforcement de la coopération avec l'OMD en vue d'améliorer encore les produits de l'agriculture et de la pêche. Si elle est considérée comme viable, la proposition devra être soumise à l'OMD à l'automne 2017. Par conséquent, le Sous-Comité du commerce du poisson est invité à prendre cette possibilité en compte et à faire des propositions au Secrétariat de la FAO de modifications ou d'ajout d'espèces de poissons et de types de produits à inclure dans le SH 2022.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

54. Au cours de l'exercice biennal écoulé, la FAO a poursuivi sa collaboration avec l'OMS des manières suivantes: publication d'un document technique sur les facteurs d'équivalence de toxicité pour les biotoxines marines associées aux mollusques bivalves («Toxicity equivalence factors for marine biotoxins associated with bivalve molluscs»); publication d'un document d'orientation sur la sélection et l'application des méthodes de détection et de numération des espèces de *Vibrio* halophiles pathogéniques pour l'homme dans les produits de la mer («Selection and application of methods for the detection and enumeration of human-pathogenic halophilic *Vibrio* spp. in seafood»); coordination de l'élaboration des orientations pour l'élaboration des programmes de contrôle sanitaire des mollusques; communication d'avis et de recommandations à divers comités du Codex, par exemple le Comité sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur les contaminants dans les aliments.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

55. Profitant de l'élan nouveau lié aux négociations sur les subventions à la pêche en prélude à la Conférence ministérielle de l'OMC en 2017, la FAO a poursuivi sa collaboration avec l'OMC sur ces questions. Une séance d'information avec le Groupe de négociation sur les règles à l'OMC a été organisée spécifiquement pour permettre aux experts de la FAO de présenter divers thèmes importants liés à la pêche, notamment le cadre général formé par les organismes et les organisations régionales de gestion des pêches, les statistiques de la FAO sur le poisson ainsi que des informations d'ordre général sur le processus d'évaluation des stocks.

56. À mesure que la Conférence ministérielle de l'OMC de 2017 approche, la coopération entre l'OMC et la FAO s'est intensifiée pour ce qui a trait aux aspects commerciaux de la pêche, y compris la question des subventions à la pêche. Sur demande, la FAO a accepté de déléguer un membre de son personnel pour fournir une assistance technique sur les questions de gestion des pêches et le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) au Secrétariat de l'OMC.